



001 / 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : ARRETE DE CIRCULATION

De la commune ESTREUX

ARRETE DE CIRCULATION POUR TRAVAUX DE SCELLEMENT, POSE ET REFECTION D'UN MOBILIER DE COMMUNICATION

LIEUX :

- RD 59 46 rue Jean Jaurès 59 990 ESTREUX
- RD 59 24 rue Léon Blum 59 990 ESTREUX
- RD 350 31 rue Paul Doumer 59 990 ESTREUX

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la route,
- Vu les arrêtés interministériels relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour faciliter la réalisation des travaux

ARRETONS

A compter du 23/01/2023, 8h pour la durée des travaux

Article 1 : Il sera interdit de stationner au droit des travaux pour les véhicules légers et poids lourds.

Article 2 : La pose, le maintien ou retrait de la signalisation spécifique au chantier sera effectuée par l'entreprise YSENBAERT S A S à WATTRELOS

Article 3 : Monsieur le Maire de la Commune d' Estreux est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- M le Commandant chef de centre principal de secours et de lutte contre l'incendie de Valenciennes,
- M le Directeur de l'entreprise YSENBAERT à WATTRELOS
- M le Directeur de la SITA à SAINT-SAULVE,
- M le Commandant de la brigade de gendarmerie de VALENCIENNES
- M le Directeur de TRANSVILLES

Affiché-Notifié le 16 Janvier 2023

Transmis 16 Janvier 2023

Fait à ESTREUX, le 13 janvier 2023

Le Maire

Le MAIRE
Maurice HENNEBERT



A handwritten signature in black ink, written over a blue circular official stamp. The signature is stylized and appears to read 'M. Hennebert'.

Le MAIRE
Maurice HENNEBERT



A handwritten signature in black ink, written over a blue circular official stamp. The signature is stylized and appears to read 'M. Hennebert'.